



CONTRAT DE PENSION CANINE FAMILIALE

ENTRE :

LA VILLA QUI A DU CHIEN®, PENSION FAMILIALE POUR CHIENS, SIRET n° 909 661 985 00012, représentée par Madame Sylvie MULDER, Le Jardinnet, 61120 Neuville sur Touques.

Téléphone : +33 9.84.20.35.19

Email : lavillaquiaduchien@gmail.com

Site internet : www.lavillaquiaduchien.com

Facebook : @lavillaquiaduchien

Instagram : @lavillaquiaduchien

ET :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....
.....

Email :

Téléphone portable personnel :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Téléphone de secours (contact en cas d'urgence) :

Il a été convenu un contrat de pension aux conditions suivantes :

PENSIONNAIRE :

Nom du chien :

Race ou type :

Sexe (Femelle/Mâle) :

Stérilisé(e) (Oui/Non) :

Identifié(e)n° :

Né(e) le :

Date des dernières chaleurs :

Date dernières vaccinations : CHPPiL : Rage :

Traitement antiparasitaire :

Date de la dernière pipette :

Vermifugé(e) le :

Problèmes de santé (Oui/Non) :

Si oui, lesquels :

.....
.....
.....
.....

Vétérinaire traitant :

Téléphone du vétérinaire :

Signe(s) particulier(s), habitudes, quelque chose que vous souhaiteriez préciser sur votre chien :

.....
.....
.....
.....

Autorisation de transport en voiture (Oui/Non - Non : sauf en cas d'urgence) :

Combien de repas le chien mange-t-il/jour :

Si un seul repas : Matin ou Soir ?

Quantité/ repas (en grammes) :

EVENTUELS DEGATS CAUSES PAR VOTRE CHIEN :

En cas de dégâts causés par votre chien à l'intérieur de la maison, **LA VILLA QUI A DU CHIEN®** se réserve le droit de facturer une caution à hauteur des dommages constatés. En effet, s'agissant d'une Pension Canin FAMILIALE, l'assurance Responsabilité Civile du propriétaire du chien ne prendra rien en charge si celui-ci n'est pas présent lors des faits. De part la signature du présent contrat, la responsabilité du chien est transférée à **LA VILLA QUI A DU CHIEN®** ; l'assurance professionnelle de **LA VILLA QUI A DU CHIEN®** quant à elle, ne prend en compte que les dégâts éventuellement occasionnés par les chiens sur des tiers, à l'extérieur de la pension. En cas de dommages causés par un chien dans La Villa, une entente amiable sur le montant que devra payer le propriétaire devra donc être privilégiée, à titre de dédommagement. Merci de votre compréhension.

DROITS PHOTOS :

Le maître autorise **LA VILLA QUI A DU CHIEN®** à prendre des photos de son chien et à les utiliser sur sa page web et réseaux sociaux.

TARIFS :

- 13 €/½ journée ; 18 €/1 journée ; 23 €/1 journée + 1 nuit (de 9h à 9h J+1)
- Forfait 7 jours + 6 nuits = 140 €
- Supplément repas (si non fournis par le propriétaire) :
 - o 6 €/jour, petit chien (<7 kg)
 - o 8 €/jour, chien moyen (<17 kg)
 - o 11 €/jour, grand chien (<32 kg)
 - o 14 €/jour, très grand chien (>32 kg)
- Administration de médicaments (**uniquement sur présentation de l'ordonnance vétérinaire**) : supplément de 1 à 5 €/jour, selon la fréquence

DURÉE DU SÉJOUR (sur RDV de 9h à 13h et de 14h à 18h et 7j/7) :

Jour d'arrivée : **Heure :**

Jour de départ : **Heure :**

Nombre de jours :

SUPPLÉMENT REPAS (Oui/ Non) :

PRIX TOTAL DU SÉJOUR EN PENSION CANINE FAMILIALE :

Acompte* de 50 % : €, versé à la date de réservation par téléphone.
Le solde du séjour est versé le jour de l'entrée dans les lieux.

Fait en double exemplaire, à Neuville sur Touques, le :

Signature du Maître
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature de la Villa qui a du Chien
Précédée de la mention « lu et approuvé »

**L'acompte ne sera demandé que pour un séjour de plus d'une journée. Pour le gardiennage (½ journée ou 1 journée), la totalité est à régler à l'arrivée du chien.*

**L'acompte sera remboursé en cas d'annulation plus de 3 jours avant la date d'arrivée prévue. Dans le cas contraire, et sauf en cas de restrictions sanitaires et/ou de mesures gouvernementales, il ne sera pas remboursé à titre de dédommagement, merci de votre compréhension.*